

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

Séance du 13 décembre 2021

Monsieur Roland GIBERTI, Président du Conseil de Territoire Marseille Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 101 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Patrick AMICO - Christian AMIRATY - Sophie ARRIGHI - Gérard AZIBI - Mireille BALLETTI - Sébastien BARLES - Marie BATOUX - Mireille BENEDETTI - Nassera BENMARNIA - Sabine BERNASCONI - Julien BERTEI - Eléonore BEZ - Solange BIAGGI - Corinne BIRGIN - Sarah BOUALEM - Doudja BOUKRINE - Valérie BOYER - Sophie CAMARD - Isabelle CAMPAGNOLA-SAVON - Joël CANICAVE - Emilie CANNONE - Laure-Agnès CARADEC - René-Francis CARPENTIER - Roland CAZZOLA - Mathilde CHABOCHE - Saphia CHAHID - Lyece CHOULAK - Sandrine D'ANGIO - Lionel DE CALA - Bernard DEFLESSELLES - Marc DEL GRAZIA - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Alexandre DORIOL - Cédric DUDIEUZERE - Claude FERCHAT - Olivia FORTIN - Lydia FRENTZEL - Agnès FRESCHER - David GALTIER - Audrey GARINO - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Jean-Pierre GIORGI - Sophie GRECH - Stéphanie GRECO DE CONINGH - Frédéric GUELLE - Prune HELFTER-NOAH - Pierre HUGUET - Michel ILLAC - Sébastien JIBRAYEL - Cédric JOUVE - Christine JUSTE - Vincent KORNPROBST - Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE - Anthony KREHMEIER - Pierre LAGET - Gisèle LELOUIS - Pierre LEMERY - Jessie LINTON - Camélia MAKHLOUFI - Maxime MARCHAND - Marie MARTINOD - Sandrine MAUREL - Caroline MAURIN - Anne MEILHAC - Marie MICHAUD - Danielle MILON - Férouz MOKHTARI - Yves MORAINÉ - Lourdes MOUNIEN - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Grégory PANAGOUDIS - Patrick PAPPALARDO - Christian PELLICANI - Claude PICCIRILLO - Catherine PILA - Jocelyne POMMIER - Véronique PRADEL - Perrine PRIGENT - Marine PUSTORINO-DURAND - Julien RAVIER - Stéphane RAVIER - Didier REAULT - Dona RICHARD - Jean-Baptiste RIVOALLAN - Pauline ROSSELL - Denis ROSSI - Georges ROSSO - Laure ROVERA - Jean-Yves SAYAG - Eric SEMERDJIAN - Laurence SEMERDJIAN - Aïcha SIF - Jean-Marc SIGNES - Laurent SIMON - Gilbert SPINELLI - Etienne TABBAGH - Nathalie TESSIER - Ulrike WIRMINGHAUS.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Marion BAREILLE représentée par Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE - Romain BRUMENT représenté par Julien BERTEI - Martin CARVALHO représenté par Denis ROSSI - Hervé MENCHON représenté par Aïcha SIF - Eric MERY représenté par Mathilde CHABOCHE - André MOLINO représenté par Michel ILLAC - Didier PARAKIAN représenté par Laure-Agnès CARADEC - Benoît PAYAN représenté par Anthony KREHMEIER - Michèle RUBIROLA représentée par Vincent KORNPROBST - Guy TEISSIER représenté par Patrick PAPPALARDO.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Franck ALLISIO - Nadia BOULAINSEUR - Emmanuelle CHARAFE - Jean-Marc COPPOLA - Samia GHALI - Sophie GUERARD - Eric LE DISSES - Bernard MARANDAT - Frank OHANESSIAN - Yannick OHANESSIAN - Lionel ROYER-PERREAUT - Marcel TOUATI - Martine VASSAL - Catherine VESTIEU - Anne VIAL.

Signé le 13 Décembre 2021
Reçu au Contrôle de légalité le 14 Décembre 2021

Monsieur le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

EAU 008-591/21/CT

■ CT1 - Budget annexe Assainissement du Territoire Marseille Provence- Approbation de la révision de l'opération d'investissement relative à la desserte sanitaire de l'impasse Honorine et à la mise en conformité du boulevard du Docteur Heckel à Marseille et de son affectation

Information du Conseil de Territoire

DEASV 21/19409/CT

Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence sur proposition du Président délégué de Commission soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

L'article L.5218-7, I du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que préalablement à leur examen par le Conseil de la Métropole, le Conseil de Territoire est saisi pour information des projets de délibération.

L'impasse Honorine, située dans le 11^{ème} arrondissement à Marseille, est classée en zone d'assainissement collectif mais est dépourvue de réseau d'eaux usées. Le boulevard Heckel, de part et d'autre de l'impasse Honorine est également dépourvu d'un réseau d'eaux usées séparatif.

Les habitations riveraines sont raccordées sur le réseau pluvial qui se rejette directement dans l'Huveaune participant ainsi à la pollution de la baie du Prado et son parc balnéaire. Pour faire cesser cette pollution de l'Huveaune, il est nécessaire d'assainir l'impasse Honorine par la mise en place de canalisations sanitaires dont l'exutoire est le poste de refoulement public René Caillé.

Ce poste de refoulement existant est situé sur une parcelle cadastrée récemment acquise par la Métropole pour la création d'un pôle opérationnel de la voirie sud.

Par délibération DEA 008-6481/19/CM du 20 juin 2019, le Conseil de la Métropole a approuvé l'opération n° 2019105700 relative à la desserte sanitaire de de l'impasse Honorine et la Mise en conformité du Boulevard du Dr Heckel 13011 Marseille, et affecté un montant de 500 000,00€ HT à cette opération.

A l'issue des études de projet, l'opération s'avère plus onéreuse que prévue.

En effet les travaux doivent prendre en compte :

- Le déplacement et l'approfondissement du poste de refoulement pour s'intégrer dans le projet du pôle opérationnel de la voirie sud sur l'emplacement du poste de refoulement existant. ;
- L'extension de la desserte sur 50 ml pour raccorder au futur réseau la totalité des parcelles du Bd Heckel, y compris celles actuellement sur installations autonomes.
- Le repérage par sondages destructifs des branchements particuliers existants sur le Bd Heckel.

La prise en compte de ces prestations dans le programme de travaux rend nécessaire l'ajustement financier de l'opération.

L'opération d'investissement n° 2019105700 relative à la desserte sanitaire de l'impasse Honorine et la mise en conformité du Boulevard du Dr Heckel 13011 Marseille d'un montant de 500 000 euros HT inscrite au budget annexe assainissement du territoire Marseille Provence enregistrée dans l'autorisation de programme 191111AS du programme 11 « Ass » de la Métropole doit être revalorisée pour un montant de 150 000,00 euros HT.

Signé le 13 Décembre 2021
Reçu au Contrôle de légalité le 14 Décembre 2021

Cette révision porte le montant de l'opération n°2019105700 de 500 000 euros HT à 650 000,00 euros HT.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire Marseille Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération DEA 008-6481/19/CM du 20 juin 2019 approuvant l'opération n° 2019105700 relative à la desserte sanitaire de l'impasse Honorine et la Mise en conformité du Boulevard du Dr Heckel 13011 Marseille ;
- La délibération du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence n° HN 004-8076/20/CM du 17 Juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire Marseille Provence ;
- Le procès-verbal de l'élection du 15 Juillet 2020 de Monsieur Roland GIBERTI en qualité de Président du Conseil de Territoire Marseille Provence.

OUI LE RAPPORT CI-DESSUS,

Entendues les conclusions du rapporteur,

CONSIDERANT

- Qu'il convient de procéder à la révision pour un montant total de 150 000,00 euros H.T. le budget de l'opération d'investissement 2019105700 afin de permettre la réalisation la desserte sanitaire de l'impasse Honorine et la mise en conformité du Boulevard du Dr Heckel 13011 Marseille ;
- Qu'il convient de procéder à l'affectation de la révision de 150 000 euros HT pour un montant total de 650 000,00 euros H.T. selon le budget de l'opération d'investissement.

DELIBERE

Signé le 13 Décembre 2021
Reçu au Contrôle de légalité le 14 Décembre 2021

Article 1 :

Le Conseil de Territoire Marseille Provence prend acte sur le projet de délibération portant sur le budget annexe Assainissement du Territoire Marseille Provence - Approbation de la révision de l'opération d'investissement relative à la desserte sanitaire de l'impasse Honorine et à la mise en conformité du boulevard du Docteur Heckel à Marseille et de son affectation.

Article 2 :

Les crédits nécessaires seront inscrits dans le budget Assainissement du Territoire Marseille Provence - Sous-Politique F110 - Natures 2031 et 2315 - Code AP 201111AS – Opération 2019105700 selon l'échéancier prévisionnel des Crédits de Paiement de l'opération affectée établi comme suit :

Mandaté antérieur : 6 204,90 € HT
CP 2021 : 26 762 € HT
CP 2022 : 402 320 € HT
CP 2023 : 150 000 € HT
CP 2024 : 64 713,70€ HT

Certifié Conforme,
Le Président du Conseil de Territoire
Marseille Provence

Roland GIBERTI